



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### vaccinations

Question écrite n° 123305

#### Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les exigences de directeurs de crèches ou de garderie en matière de vaccination. En effet, seules les vaccinations contre la polio, la diphtérie et le tétanos sont obligatoires pour les enfants désirant fréquenter ces établissements d'accueil. Or de plus en plus d'inscriptions sont rejetées pour manque de vaccinations non obligatoires. Les certificats de contre-indication sont aussi rarement acceptés. Elle lui demande quelle est la position du Gouvernement sur le sujet et quelles sont les mesures envisagées de meilleures conditions d'accueil des enfants.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Anne Grommerch](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123305

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 2011, page 12457

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)